

- 322 Conservation du patrimoine

**Revalorisation des tarifs d'entrée du
Château du Haut-Koenigsbourg, projet de
convention avec la Bibliothèque nationale
et universitaire de Strasbourg, hébergeant
le centre régional Alsace du Sudoc.**

Rapport n° CG/2014/19

Service Chef de file :

Direction des archives, du patrimoine et de la mémoire

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Dans le cadre de la politique culturelle et patrimoniale du département, il vous est proposé un rapport portant sur deux points :

1. La revalorisation des tarifs d'entrée du Château du Haut-Koenigsbourg.
2. Le projet de convention avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, en vue d'un référencement, dans une base de données de portée nationale, de 71 périodiques scientifiques conservés aux Archives départementales du Bas-Rhin.

Le Conseil Général du Bas-Rhin met un accent particulier, en matière de politique culturelle, sur la conservation du patrimoine, qui représente 8,7 millions d'euros, et dont l'objet est la préservation et la valorisation du patrimoine dans sa globalité (*qu'il soit écrit ou bâti*), ainsi que son appropriation par le plus grand nombre.

Les deux projets de ce rapport s'inscrivent pleinement dans ces orientations :

1. Le château du Haut-Koenigsbourg fait l'objet de travaux de restructuration et de mise en sécurité pour un montant total de 2.120.000 € en 2014. La revalorisation des tarifs d'entrée, telle que présentée ci-après, permet de les mettre au niveau des pratiques d'établissements similaires – démarche initiée suite à une étude comparative portant sur 25 établissements.
2. La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg héberge, quant à elle, le centre régional Alsace du Sudoc, qui permet le référencement, dans une base de données de portée nationale, d'une collection de 71 périodiques scientifiques conservés aux Archives départementales du Bas-Rhin. La convention proposée doit permettre la mise en valeur de cette collection.

1. Revalorisation des tarifs d'entrée du Château du Haut-Koenigsbourg

Au cours des derniers mois, l'équipe du Château du Haut-Koenigsbourg a conduit une importante étude sur l'analyse des conditions tarifaires de 25 établissements culturels, tant publics que privés, français qu'étrangers, en gestion directe ou déléguée (hors offres alimentaires, librairie, boutique...).

Les principales conclusions qui ressortent de cette étude sont les suivantes :

- Les tarifs d'entrée et d'offres culturelles du château sont inférieurs, en moyenne, de 20 % à ceux des autres établissements étudiés ;
- Parmi les sites analysés, le château est le site français (*hors Alsace*) dont le plein tarif est le moins élevé ;
- Hormis les établissements propriétés de l'Etat et gérés par lui-même, aucun ne pratique la gratuité pour les jeunes âgés de moins de 18 ans, comme c'est le cas au château ;
- Les tarifs du château n'ont plus été revalorisés depuis 2008 (*voire 1998 pour certains*) ;
- Un nombre important de situations de gratuité rend difficile :
 - ° la vente de billets par voie numérique (*possibilité d'achat à des bornes, par internet, ...*) vers laquelle tend le château (*afin de rattraper son retard par rapport aux autres établissements*) notamment lors de la mise en œuvre de la nouvelle billetterie dans la maison alsacienne rénovée (*fin 2015, début 2016*),
 - ° les partenariats avec d'autres opérateurs touristiques régionaux.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à une revalorisation tarifaire qui tienne compte :

- du rattrapage de l'inflation ;
- du marché, notamment local ;
- de l'image de service public ;
- d'une politique familiale (*tarif « Jeunes » inférieurs à 65 % du plein tarif*) ;
- d'un principe de tarif arrondi à l'euro supérieur ;
- d'une diminution des situations de gratuité.

Concrètement, l'application de ces principes pourrait conduire aux évolutions et impacts exposés dans le tableau figurant en annexe.

La recette supplémentaire générée (*prévision de 600.000 € en année pleine, cf. tableau de simulation d'évolution tarifaire figurant en 1^{ère} annexe*) conforterait la gestion du château tout en permettant :

- d'absorber les charges nouvelles de fonctionnement liées à la mise aux normes du monument, tant en consommables qu'en frais de maintenance future ;
- de financer une numérisation plus complète de la billetterie du château, notamment lors de son transfert dans la maison alsacienne ;
- d'envisager une offre culturelle d'animation et d'événementiels plus conséquente, dont l'acquisition de mobiliers nécessaires à la programmation régulière d'expositions temporaires ;
- de financer la réalisation d'un « Livret de visite destinée aux jeunes », à vendre à un prix inférieur ou égal aux coûts de production.
- à l'instar de ce qui se pratique au Vaisseau, d'instaurer un système d'invitations gratuites et contingentées, par le Conseil Général du Bas-Rhin, de classes du département.

Un bilan de l'affectation effective de ces ressources nouvelles pourra être effectué annuellement, dès 2016.

En fonction des nécessités de communication et d'information de la clientèle ainsi que des prospects, l'essentiel des modifications tarifaires serait applicable avec effet du 1^{er} janvier 2015 et quelques dispositions, notamment celles qui concernent le public scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2015 (*indication figurant dans les tableaux joints*).

Les droits d'entrée qui en résulteraient figurent dans les tableaux joints en annexes 2 à 4, à savoir :

- Droits d'entrée 2015.
- Droits d'entrée 2015 – Conditions particulières.
- Conditions particulières spécifiques, stimulation de la fréquentation.

2. Convention avec la bibliothèque nationale et universitaire hébergeant le centre régional Alsace du Sudoc pour la mise en valeur de la collection de périodiques scientifiques de la bibliothèque des Archives départementales du Bas-Rhin

Le Sudoc, catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, est le catalogue collectif national des publications en série. Il est hébergé par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU). Développé par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), il est interrogeable librement et gratuitement à l'adresse internet suivante : <http://www.sudoc.abes.fr>. Toute structure documentaire française, quel que soit son statut, peut devenir membre du réseau Sudoc pour signaler et valoriser ses collections.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de coopération entre le Centre régional Alsace du Sudoc et les Archives départementales du Bas-Rhin.

La convention est conclue pour une période de trois ans, à titre gratuit, mais peut être résiliée à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les Archives départementales souhaitent, par cette convention, mettre en valeur leur collection de périodiques scientifiques, régulièrement consultée par des chercheurs de tous horizons. En effet, le référencement de ces périodiques sur un site unique, de portée nationale, doit permettre de mieux faire connaître les ressources des Archives départementales et d'attirer de nouveaux lecteurs dans leurs locaux.

La convention exclut par ailleurs tout prêt de document, la consultation se faisant uniquement en salle de lecture.

Les périodiques sont au nombre de 71 (*liste annexée au projet de convention joint*) et remontent, pour les plus anciens, au début du XIX^e siècle. Il s'agit principalement de revues des sociétés d'histoire et d'archéologie alsaciennes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

1. Revalorisation des tarifs d'entrée du château du Haut-Koenigsbourg

Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, le Conseil Général décide :

- d'approuver les nouvelles grilles de tarifs applicables au château du Haut-Koenigsbourg jointes en annexe ;

- d'approuver l'entrée en vigueur progressive de ces nouveaux tarifs au 1er janvier 2015 et au 1er septembre 2015 selon répartition jointe en annexe (annexes 2 à 4) ;

2. Convention avec la Bibliothèque nationale et universitaire hébergeant le centre régional Alsace du Sudoc pour la mise en valeur de la collection de périodiques scientifiques de la bibliothèque des Archives départementales du Bas-Rhin

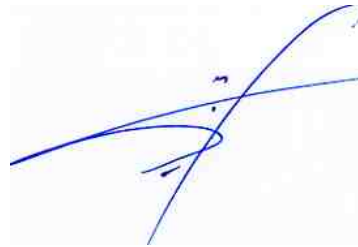
Sur proposition de la commission de la culture, du patrimoine et de la mémoire, le Conseil Général décide :

- d'approuver le principe de partenariat avec le centre régional Alsace du Sudoc pour la valorisation des collections de périodiques scientifiques de la bibliothèque des Archives départementales du Bas-Rhin ;

- d'approuver la convention à conclure par le Département du Bas-Rhin et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg hébergeant le centre régional Alsace du Sudoc, jointe en annexe, et autorise le président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 30/04/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL